conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



SANET DAILY Q&E 6X325ML WEST

WM 0713601 Numéro de commande: 0713601

Version 8.13 Date de révision 02.01.2025 Date d'impression 10.10.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : SANET DAILY Q&E 6X325ML WEST

UFI : WMFA-10EF-X003-54PR

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du

mélange

Téléphone

Téléfax

: Produit de nettoyage

Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Werner & Mertz France Professional SASU Société

Route de l'Orme des Merisiers

91190 Saint-Aubin +330169189500 +330169288965

Adresse e-mail Personne

responsable/émettrice

: Produktsicherheit@werner-mertz.com

Personne de contact : Développement produits / sécurité produits

1.4 Numéro d'appel d'urgence

01.45.42.59.59 (INRS)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Substances ou mélanges corrosifs pour les

métaux, Catégorie 1

H290: Peut être corrosif pour les métaux.

Irritation oculaire, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Irritation cutanée, Catégorie 2 H315: Provoque une irritation cutanée.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger

Mention d'avertissement Attention

H290 Peut être corrosif pour les métaux. Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



SANET DAILY Q&E 6X325ML WEST

WM 0713601 Numéro de commande: 0713601

Version 8.13 Date de révision 02.01.2025 Date d'impression 10.10.2025

Conseils de prudence : P102 Tenir hors de portée des enfants.

Prévention:

P260 Ne pas respirer les aérosols.

P280 Porter des gants de protection/ un équipement

de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC

LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE

ANTIPOISON/ un médecin.

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver

abondamment à l'eau et au savon.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette: acide I-(+)-lactique

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Marquage dans la concentration d'utilisation

N'est pas une substance dangereuse ni un mélange dangereux conformément au Système Général Harmonisé (SGH).

2.3 Autres dangers

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-accumulable (vPvB).

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	NoCAS	Classification	Concentration
	NoCE		(% w/w)
	NoIndex		
	Numéro		
	d'enregistrement		
acide I-(+)-lactique	79-33-4	Skin Corr. 1C; H314	>= 5 - < 10
	201-196-2	Eye Dam. 1; H318	
	607-743-00-5		
	01-2119474164-39	Limite de concentration	
		spécifique	
		Skin Irrit. 2; H315	
		3 - < 5 %	
		Eye Dam. 1; H318	
		>= 3 %	
		Eye Irrit. 2; H319	
		1 - < 3 %	
		Skin Corr. 1C; H314	
		>= 5 %	

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



SANET DAILY Q&E 6X325ML WEST

WM 0713601 Numéro de commande: 0713601

Version 8.13 Date de révision 02.01.2025 Date d'impression 10.10.2025

Alcoholo C12 14 otherwicted	60004 20 2	Clain Irrit 2, U215	. F .10	
Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts	68891-38-3 500-234-8 01-2119488639-16	Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 3; H412	>= 5 - < 10	
		Limite de concentration spécifique Eye Irrit. 2; H319 5 - < 10 % Eye Dam. 1; H318 >= 10,0 % Skin Irrit. 2; H315 >= 10 %		
D-Glucopyranose, oligomers, decyl octyl glycosides	68515-73-1 500-220-1 01-2119488530-36	Eye Dam. 1; H318 Limite de concentration spécifique Eye Dam. 1; H318 > 10 % Eye Irrit. 2; H319 10 %	>= 3 - < 5	
acide methanesulfonique	75-75-2 200-898-6 607-145-00-4 01-2119491166-34	Skin Corr. 1B; H314 Met. Corr. 1; H290 Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H312 STOT SE 3; H335 Eye Dam. 1; H318 Limite de concentration spécifique Skin Corr. 1B; H314 5 - 100 % Eye Dam. 1; H318 3 - < 5 % Skin Irrit. 2; H315 3 - < 5 % Eye Irrit. 2; H319 1 - < 3 % Skin Irrit. 2; H315 1 - < 3 %	>=1-<2	

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Consulter un médecin.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.

Laver au savon avec une grande quantité d'eau.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



SANET DAILY Q&E 6X325ML WEST

WM 0713601 Numéro de commande: 0713601

Version 8.13 Date de révision 02.01.2025 Date d'impression 10.10.2025

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux : Protéger l'oeil intact.

Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement.

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les

paupières, pendant au moins 15 minutes.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

Appeler un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : effets corrosifs

Irritation

Risques : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le

centre anti-poison.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et

à l'environnement proche.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la :

lutte contre l'incendie

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts

ou les cours d'eau.

Produits de combustion

dangereux

On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire

autonome.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter

dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

Assurer une ventilation adéquate.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



SANET DAILY Q&E 6X325ML WEST

WM 0713601 Numéro de commande: 0713601

Version 8.13 Date de révision 02.01.2025 Date d'impression 10.10.2025

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection

de l'environnement

: Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Neutraliser à l'aide de solutions alcalines, de chaux ou

d'ammoniaque.

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant

pour acide, agglomérant universel, sciure).

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8., Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination"., Voir chapitre 15 concernant les réglementations nationales spécifiques.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation

sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le

flacon dans une cuvette métallique.

Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales

et nationales.

Indications pour la protection

contre l'incendie et l'explosion

Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène

industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver

les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans le conteneur d'origine. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Entreposer à température ambiante dans le récipient

d'origine.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les

prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Produit de nettoyage

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



SANET DAILY Q&E 6X325ML WEST

WM 0713601 Numéro de commande: 0713601

Version 8.13 Date de révision 02.01.2025 Date d'impression 10.10.2025

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
I-(+)-lactic acid	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme, Effets locaux	592 mg/m3
	Consommateurs	Ingestion	Exposition à court terme, Effets systémiques	35,4 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Exposition à court terme, Effets locaux	296 mg/m3
Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	2750 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	175 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	1650 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	52 mg/m3
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	15 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets locaux	0,079 mg/cm2
D-Glucopyranose, oligomers, decyl octyl glycosides	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	595000 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	420 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	357000 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	124 mg/m3
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	35,7 mg/kg
methanesulphonic acid	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	2,89 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	19,44 mg/kg

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



SANET DAILY Q&E 6X325ML WEST

WM 0713601 Numéro de commande: 0713601

Version 8.13 Date de révision 02.01.2025 Date d'impression 10.10.2025

Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	19,44 mg/kg
Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	1,44 mg/kg
Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	1,44 mg/kg
Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	8,33 mg/kg
Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	6,76 mg/m3
Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	8,33 mg/kg
Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	1,73 mg/m3
Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme	0,7 mg/m3
Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,42 mg/m3

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
I-(+)-lactic acid	Eau douce	1,3 mg/l
	STP	10 mg/l
Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts	Eau douce	0,24 mg/l
	Eau de mer	0,024 mg/l
	Sol	7,5 mg/kg
	STP	10000 mg/l
	intermittent release	0,071 mg/l
	Sédiment marin	0,092 mg/kg
	Sédiment d'eau douce	0,917 mg/kg
D-Glucopyranose, oligomers, decyl octyl glycosides	Eau douce	0,176 mg/l
	Eau de mer	0,0176 mg/l
	intermittent release	0,27 mg/l

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



SANET DAILY Q&E 6X325ML WEST

Version 8.13	Date de révision 02.01.2025	Date d'impression 10.10.2025
	STP	560 mg/l
	Sédiment d'eau douce	1,516 mg/kg
	Sédiment marin	0,152 mg/kg
	Sol	0,654 mg/kg
methanesulphonic acid	Eau douce	0,012 mg/l
	Eau de mer	0,0012 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,0251 mg/kg
	Sol	0,00183 mg/kg
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,12 mg/l
	Station de traitement des eaux use	ées 100 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : En cas de risque d'éclaboussures, porter:

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains

Matériel : En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de

protection.

Gants résistants aux produits chimiques faits de caoutchouc butyle ou de caoutchouc nitrile catégorie III conformément à EN 374.

Remarques : Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur

concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques,

temps de contact).

Protection de la peau et du

corps

inutile dans les conditions normales d'utilisation

Protection respiratoire : N'est pas nécessaire, sauf en cas de formation d'aérosols.

Type de Filtre recommandé:

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



SANET DAILY Q&E 6X325ML WEST

WM 0713601 Numéro de commande: 0713601

Version 8.13 Date de révision 02.01.2025 Date d'impression 10.10.2025

Filtre ABEK-P3

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : liquide

Couleur : rose
Odeur : odorisé

Point de fusion/point de

congélation

Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : Pas d'information disponible.

Inflammabilité (solide, gaz) : Donnée non disponible
Inflammabilité (liquides) : Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure : Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure : Donnée non disponible
Point d'éclair : n'a pas de point d'éclair
Température d'inflammation : Donnée non disponible
Température de décomposition : Donnée non disponible

pH : env. 1,2, 100 %

à 20 °C

Viscosité, dynamique : Donnée non disponible Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Hydrosolubilité : soluble

Solubilité dans d'autres solvants :

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Donnée non disponible

: Donnée non disponible

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité : env. 1,04 g/cm3 à 20 °C

Densité relative : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Caractéristiques de la particule : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

aucun(e)

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



SANET DAILY Q&E 6X325ML WEST

WM 0713601 Numéro de commande: 0713601

Version 8.13 Date de révision 02.01.2025 Date d'impression 10.10.2025

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Donnée non disponible

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Donnée non disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Notre entreprise rejette tout test sur les animaux.

Notre entreprise n'attribue aucun contrat pour des tests sur les animaux, que ce soit sur le produit final ou sur les ingrédients d'un produit.

Toutefois, la législation européenne (règlement REACH) exige des fabricants de substances ou des importateurs de l'UE qu'ils testent les effets des substances sur la santé humaine et l'environnement avant de les mettre sur le marché. Certains de ces tests obligatoires ont été effectués parfois il y a plusieurs décennies.

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Composants:

acide I-(+)-lactique

79-33-4:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 3.730 mg/kg

DL50 (Souris): 4.875 mg/kg

DL50 oral (Cochon d'Inde): 1.810 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 7,94 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



SANET DAILY Q&E 6X325ML WEST

WM 0713601 Numéro de commande: 0713601

Version 8.13 Date de révision 02.01.2025 Date d'impression 10.10.2025

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg

Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts

68891-38-3:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 4.100 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

BPL: non

DL50 oral (Rat): 2.870 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 401

DL50 (Rat): 7.400 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

DL50 (Rat): 2.000 - 5.000 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 401

DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

BPL: oui

D-Glucopyranose, oligomers, decyl octyl glycosides

68515-73-1:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par voie cutanée : (Lapin): > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

acide methanesulfonique

75-75-2:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 200 mg/kg

DL50 (Rat): 649 mg/kg

DL50 (Rat): > 300 - 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL0 (Souris): > 1,88 mg/l

Durée d'exposition: 1 h

CL0 (Rat): 0,74 mg/l Durée d'exposition: 6 h

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 1.000 - 2.000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Remarques : Peut causer des irritations de la peau et/ou dermatites.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



SANET DAILY Q&E 6X325ML WEST

WM 0713601 Numéro de commande: 0713601

Version 8.13 Date de révision 02.01.2025 Date d'impression 10.10.2025

Composants:

Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts

68891-38-3:

Espèce : Lapin

Evaluation : Irritant pour la peau.

Méthode : OCDE ligne directrice 404

D-Glucopyranose, oligomers, decyl octyl glycosides

68515-73-1:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 404 Résultat : Irritation légère de la peau

acide methanesulfonique

75-75-2:

Résultat : Provoque de graves brûlures.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Remarques : Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Composants:

Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts

68891-38-3:

Espèce : Lapin

Evaluation : Risque de lésions oculaires graves.

Méthode : OCDE ligne directrice 405

D-Glucopyranose, oligomers, decyl octyl glycosides

68515-73-1:

Espèce : Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 405Résultat: Effets irréversibles sur les yeux

acide methanesulfonique

75-75-2:

Résultat : Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

Composants:

Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts

68891-38-3:

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



SANET DAILY Q&E 6X325ML WEST

WM 0713601 Numéro de commande: 0713601

Version 8.13 Date de révision 02.01.2025 Date d'impression 10.10.2025

Résultat Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

D-Glucopyranose, oligomers, decyl octyl glycosides

68515-73-1:

Espèce Cochon d'Inde

Méthode OCDE ligne directrice 406

Ne provoque pas de sensibilisation de la peau. Résultat

Mutagénicité sur les cellules germinales

Mutagénicité sur les cellules

germinales

: Pas classé(e)

Composants:

Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts

68891-38-3:

Génotoxicité in vitro Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

D-Glucopyranose, oligomers, decyl octyl glycosides

68515-73-1:

Génotoxicité in vitro Type de Test: Test de Ames

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

Cancérogénicité : Pas classé(e)

Toxicité pour la reproduction : Pas classé(e)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

unique

: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition unique.

organes cibles - exposition

répétée

Toxicité spécifique pour certains : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Toxicité par aspiration : Pas classé(e)

11.2 Informations sur les autres dangers

Information supplémentaire

Produit:

Remarques Donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



SANET DAILY Q&E 6X325ML WEST

WM 0713601 Numéro de commande: 0713601

Version 8.13 Date de révision 02.01.2025 Date d'impression 10.10.2025

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

I-(+)-lactic acid

79-33-4:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 130 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

CL50 (Poisson): 320 mg/l Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 130 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

CE50 (Daphnia pulex (Daphnie)): 240 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes

aquatiques

CE50 (Selenastrum capricornutum): 3.500 mg/l

CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (Algue verte)): 2.800 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les microorganismes

CE50 : > 100 mg/l Durée d'exposition: 3 h

Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts

68891-38-3:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 7,1 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en dynamique Méthode: OCDE ligne directrice 203

BPL: oui

CL50 (Poisson): > 1 - 10 mg/l Type de Test: Essai en semi-statique Méthode: OCDE ligne directrice 203

CL50 (Leuciscus idus (Ide mélanote)): 10 - 100 mg/l

Méthode: OCDE ligne directrice 203

NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,14 mg/l

Durée d'exposition: 28 d

Type de Test: Essai en dynamique Méthode: OCDE Ligne directrice 204

CL50 (Brachydanio rerio (poisson zèbre)): 1 - 10 mg/l

Type de Test: Essai en dynamique Méthode: OCDE ligne directrice 203

CL50 (Brachydanio rerio (poisson zèbre)): 7,1 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

CE50 (Daphnia pulex (Daphnie)): 7,4 mg/l

Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Immobilisation

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



SANET DAILY Q&E 6X325ML WEST

WM 0713601 Numéro de commande: 0713601

Version 8.13 Date de révision 02.01.2025 Date d'impression 10.10.2025

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 1 - 10 mg/l

Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 202

NOEC (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,27 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Type de Test: Essai en dynamique Méthode: OCDE Ligne directrice 211

(Daphnia magna (Grande daphnie)): 7,2 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

CL50 : 1,17 mg/l Durée d'exposition: 96 h

CE50 : 7,2 mg/l Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes

aquatiques

CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 27,7 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Inhibition de la croissance Méthode: OCDE Ligne directrice 201

BPL: oui

CE50 (Scenedesmus subspicatus): 10 - 100 mg/l

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 10 - 100 mg/l

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC: 0,95 mg/l

Type de Test: Inhibition de la croissance Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 0,93 mg/l

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 201

CE50r (Algues): 27 mg/l Durée d'exposition: 72 h

NOEC (Algues): 0,93 mg/l Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les microorganismes

CE50 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): > 10 g/l

Durée d'exposition: 16 h

Type de Test: Test d'inhibition de la multiplication cellulaire

Méthode: DIN 38412

BPL: oui

EC10 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): > 10 g/l

Type de Test: Test d'inhibition de la multiplication cellulaire

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)

NOEC: 1 - 10 mg/l

Espèce: Leuciscus idus (Ide mélanote)

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



SANET DAILY Q&E 6X325ML WEST

WM 0713601 Numéro de commande: 0713601

Version 8.13 Date de révision 02.01.2025 Date d'impression 10.10.2025

> NOEC: 0,14 mg/l Durée d'exposition: 28 d

Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Méthode: OCDE Ligne directrice 204

NOEC: 0,2 mg/l Durée d'exposition: 28 d Espèce: Poisson

NOEC: > 0.1 - 1 mg/lDurée d'exposition: 28 d

Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Méthode: OCDE Ligne directrice 204

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

(Toxicité chronique)

NOEC: > 0.1 - 1 mg/lDurée d'exposition: 21 d

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) Méthode: OCDE Ligne directrice 211

CE50: 0,37 mg/l Durée d'exposition: 21 d

0,74 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

NOEC: 0,27 mg/l Durée d'exposition: 21 d

Toxicité pour les organismes

vivant dans le sol

NOEC: 750 ma/ka Durée d'exposition: 96 d

Espèce: Eisenia fetida (vers de terre) Méthode: OCDE ligne directrice 222

D-Glucopyranose, oligomers, decyl octyl glycosides

68515-73-1:

Toxicité pour les poissons CL50 (Brachydanio rerio (poisson zèbre)): 100,81 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

NOEC (Brachydanio rerio (poisson zèbre)): 1,8 mg/l

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

NOEC (Daphnia magna (Grande daphnie)): 1,0 mg/l

Toxicité pour les algues/plantes

aquatiques

CE50 (Scenedesmus subspicatus): 27,22 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

methanesulphonic acid

Toxicité pour les poissons CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 10 - 100 mg/l

> Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 10 - 100 mg/l

Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



SANET DAILY Q&E 6X325ML WEST

WM 0713601 Numéro de commande: 0713601

Version 8.13 Date de révision 02.01.2025 Date d'impression 10.10.2025

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes

aquatiques

CE50 (Scenedesmus capricornutum (algue d'eau douce)): 10 - 100

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Inhibition de la croissance Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les : CE50 : 10 - 100 mg/l microorganismes : Durée d'exposition: 72 h

Méthode: voir texte créé par l'utilisateur Remarques: voir texte créé par l'utilisateur

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette

préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux

détergents.

Composants:

I-(+)-lactic acid

79-33-4:

Biodégradabilité : Résultat: rapidement biodégradable

Demande Biochimique en

Oxygène (DBO)

450 mg/g

Le temps d'incubation: 5 d

600 mg/g

Le temps d'incubation: 20 d

Demande Chimique en Oxygène :

(DCO)

900 mg/g

ThOD : 1.067 mg/g

Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts

68891-38-3:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique

Résultat: rapidement biodégradable

Biodégradation: > 70 % Durée d'exposition: 28 d Méthode: OECD 301 A

Type de Test: anaérobique Résultat: Biodégradable Biodégradation: > 60 % Durée d'exposition: 41 d

D-Glucopyranose, oligomers, decyl octyl glycosides

68515-73-1:

Biodégradabilité : Résultat: rapidement biodégradable

Biodégradation: 100 % Durée d'exposition: 28 d

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



SANET DAILY Q&E 6X325ML WEST

WM 0713601 Numéro de commande: 0713601

Version 8.13 Date de révision 02.01.2025 Date d'impression 10.10.2025

Méthode: OECD 301 E

methanesulphonic acid

75-75-2:

Biodégradabilité : Résultat: rapidement biodégradable

Biodégradation: > 99 % Durée d'exposition: 28 d

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts

68891-38-3:

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

methanesulphonic acid

75-75-2:

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: log Pow: -2,38

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

methanesulphonic acid

75-75-2:

Répartition entre les

compartiments environnementaux

Koc: 1

Remarques: Extrêmement mobile dans les sols

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme

persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).. Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme étant particulièrement

persistante ou particulièrement bio-accumulable (vPvB).

Composants:

Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts

68891-38-3:

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très

bioaccumulable (vPvB).. Cette substance n'est pas considérée

comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique

supplémentaire

: Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



SANET DAILY Q&E 6X325ML WEST

WM 0713601 Numéro de commande: 0713601

Date de révision 02.01.2025 Date d'impression 10.10.2025 Version 8.13

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne pas jeter les déchets à l'égout.

> Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà

En accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés : Vider les restes.

Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

Code des déchets Le code européen des déchets

20 01 29*

Selon le catalogue européen des déchets (CED), le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR 3265 **IMDG** 3265 **IATA** 3265

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR : LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A.

(acide I-(+)-lactique)

IMDG : CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, ORGANIC, N.O.S.

(acide I-(+)-lactique)

IATA Corrosive liquid, acidic, organic, n.o.s.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR : 8 **IMDG** 8 IATA : 8

14.4 Groupe d'emballage

ADR

Code de classification : C3 Groupe d'emballage : 111 Numéro d'identification du : 80 danger

Étiquettes : 8 Code de restriction en tunnels : (E)

IMDG

: III Groupe d'emballage Étiquettes 8 No EMS Numéro

IATA

(Cargo) : Corrosive liquid, acidic, organic, n.o.s.

Groupe d'emballage : 111 Étiquettes : 8

14.5 Dangers pour l'environnement

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



SANET DAILY Q&E 6X325ML WEST

WM 0713601 Numéro de commande: 0713601

Version 8.13 Date de révision 02.01.2025 Date d'impression 10.10.2025

ADR

Dangereux pour l'environnement : nor

IMDG

Polluant marin : non IATA

Dangereux pour l'environnement : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) Nº 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

: Non applicable

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)

Voir l'annexe XVII du règlement (CE) n o 1907/2006 pour Conditions de restriction

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. Non applicable

Maladies Professionnelles (R-

461-3, France)

: Mise à jour: Non applicable

Contenu en composés organiques volatils (COV)

: Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et

réduction intégrées de la pollution)

Mise à jour: Pourcentage de composés volatils: 0,01 %

Conformément au règlement relatif aux détergents CE

648/2004

: 5 - < 15% agents de surface anioniques, < 5% agents de surface non

ioniques, parfums

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



SANET DAILY Q&E 6X325ML WEST

WM 0713601 Numéro de commande: 0713601

Version 8.13 Date de révision 02.01.2025 Date d'impression 10.10.2025

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H290 : Peut être corrosif pour les métaux.

H302 : Nocif en cas d'ingestion. H312 : Nocif par contact cutané.

H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des

yeux.

H315 : Provoque une irritation cutanée. H318 : Provoque de graves lésions des yeux. H335 : Peut irriter les voies respiratoires.

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à

long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë

Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

Eye Dam. : Lésions oculaires graves

Met. Corr. : Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux

Skin Corr. : Corrosion cutanée Skin Irrit. : Irritation cutanée

STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié: NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif): NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS -Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Classification du mélange:

Procédure de classification:

Met. Corr. 1 H290 Sur la base de données d'essai.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



SANET DAILY Q&E 6X325ML WEST

WM 0713601 Numéro de commande: 0713601

Version 8.13 Date de révision 02.01.2025 Date d'impression 10.10.2025

Eye Irrit. 2 H319 Sur la base de données d'essai.
Skin Irrit. 2 H315 Sur la base de données d'essai.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR/FR

500000004338